

Après les années lycée...

Dossier social étudiant et autres prestations

Mars 2019



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gers

éducation
nationale





Dossier social étudiant – C'est quoi ?

- Demande en ligne (bourses et logements universitaires)
- Dossier unique
- Plusieurs vœux formulés dans une ou plusieurs académies



Les Bourses

1. Bourses – Quand ?

15 janvier au 15 mai 2019

Ne pas attendre les résultats des examens ni le dernier jour !!

4 vœux dans la même académie ou différentes

1. Bourses – Critères ?

Attribution selon :

- Le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- L'éloignement géographique avec le domicile familial
- Le nombre d'enfants à charge (points de charge)



Les critères ne sont pas les mêmes que les bourses de lycée. Même si vous n'aviez pas de bourses au lycée, **FAITES LA DEMANDE !**

1. Bourses – Pour qui ?

Etudiants :

- De - de 28 ans au 1^{er} septembre 2019
- De nationalité française, d'un état membre de l'UE, ayant une carte de séjour temporaire ou de résident
- Inscrits dans une formation initiale ouvrant droit aux bourses



Toutes les formations ne sont pas habilitées aux bourses. Vérifier avant !

1. Bourses – Concrètement ?

Versement :

- Chaque mois (le 5)
- De septembre à juin (prolongation possible pendant les vacances d'été pour des situations particulières)
- À l'étudiant (compte au nom de l'étudiant)

La demande est à refaire chaque année

Si boursier...

-Exonération des droits universitaires

En 2018 : 170€ Licence, 243€ Master et
380€ doctorat

-Exonération de la CVEC (contribution de la
vie étudiante et de campus) en 2018,
90€.

[accès aux soins, service social du CROUS,
projets et associations étudiantes...]

1. Bourses – Concrètement ?

Montant (2019-2020) :

pas de frais d'inscription universitaire

- Échelon 0 bis : 1 009 €/an
- Échelon 1 : 1 669 €/an
- Échelon 2 : 2 513 €/an
- Échelon 3 : 3 218 €/an
- Échelon 4 : 3 924€/an
- Échelon 5 : 4 505€/an
- Échelon 6 : 4 778€/an
- Échelon 7 : 5 551€/ an

1. Bourses – Concrètement ?



Attention, la bourse peut vous être supprimée en cas de manque d'assiduité ou d'absences aux examens !



Sécurité Sociale

- Affilié automatiquement au régime général d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé
- Aucune démarche à effectuer
- Chacun à sa carte vitale. Penser à changer le RIB enregistré pour faciliter vos remboursements et faites le point pour une complémentaire santé (sauf si rattaché avec vos responsables légaux)



Logement en résidence universitaire

2. Logement universitaire – Quand ?

04 mars à mi-juin 2019

Ne pas attendre les résultats des examens ni le dernier jour !!

2. Logement universitaire – Pour qui ?

Etudiants :

- Boursiers
- Non boursiers en cas de places disponibles



Pour une demande de logement universitaire, faire le DSE même si vous n'avez pas droit aux bourses

2. Logement universitaire – Avantages ?

- Loyer moins cher que dans le parc privé
- Pas de taxe d'habitation
- Bail de 10 ou 12 mois
- Préavis d'un mois (contre trois mois dans le privé)
- Services extérieurs (salle de sport, laverie...)
- Activités proposées
- Tous Meublés
- « Tout compris » (électricité-chauffage-eau)

2. Logement universitaire – Types de logement

- Cités universitaires :
 - Chambres ou studios
 - Env. 9 à 14 m²
 - Env. 200 € / mois en moyenne
- Résidences universitaires :
 - Studios, T1, T2, T3
 - Env. 18 à 23 m²
 - Env. 400 € / mois en moyenne
 - ➔ Possibilité de logements partagés (couple, colocation)

2. Logement universitaire – Handicap ou problèmes de santé

- **Logements accessibles aux étudiants en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé :**
 - Faire son DSE
 - Remplir le document « demande de logement adapté », téléchargeable sur : crous-toulouse.fr/logements/demander-un-logement/handicap/
- **Pour se faire seconder dans les actes de la vie quotidienne :**
 - Le S.A.H.E.H.D. (Service d'Accompagnement et d'Hébergement pour Etudiants Handicapés Dépendants).
 - E-mail : sahehd@res-o.fr
 - Téléphone : 05 61 00 10 03

2. Logement universitaire – Vœux

- 2 vœux de secteurs (ville ou secteur d'une ville) sur 3 secteurs maxi, modifiable jusqu'à mi-juin 2019
- 2 logements par secteur
- Une offre de substitution
 - Vœux modifiables sur le site

La demande est à refaire chaque année



Dossier social étudiant - Procédure

Dossier social étudiant – Préparer la saisie

Se munir :

- De l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de la famille
- De son numéro I.N.E
- D'un R.I.B (**au nom de l'étudiant**)
- Des justificatifs liés aux situations particulières



Avoir une adresse mail valide ! La même que celle renseignée sur PARCOURSUP. Vérifier spams et courriers indésirables

Dossier social étudiant – Où ?

- Uniquement sur le site Internet :

messervices.etudiant.gouv.fr

- Après inscription sur PARCOURSUP

Dossier social étudiant – Où ?

- Pour le choix des logements après avoir rempli le DSE le lien est dans le récapitulatif :

trouverunlogement.lescrous.fr

Dossier social étudiant – Pas à Pas

- Procédure pas à pas sur :

messervices.etudiant.gouv.fr/pve/doc/ProcedureDSE.pdf

Dossier Social Etudiant – Après la saisie

- Premier mail de confirmation
- Dans les 48h : second mail avec le dossier en pièce jointe à imprimer

Si changement d'orientation après la saisie du DSE, contacter le CROUS via le formulaire « assistance » sur : messervices.etudiant.gouv.fr

Dossier Social Etudiant – Dossier papier

- Imprimer le dossier papier (reçu par mail)
- Vérifier les informations et corriger si besoin
- Joindre les pièces justificatives demandées
- Dater et signer

A renvoyer sous 8 jours !

Centre de numérisation du CROUS de Toulouse – TSA
54013 – 89 901 **LILLE** cedex

Dossier Social Etudiant – Et ensuite ?

○ Bourses :

- Notification conditionnelle en cas d'attribution par mail (indiquant l'échelon de bourse)
- Le futur établissement confirme l'inscription administrative et pédagogique entre juin et octobre
- Réception d'une notification définitive d'obtention de bourse
- Mise en paiement de la bourse (le 5 de chaque mois)

Dossier Social Etudiant – Et ensuite ?

○ Logement :

- Réponse début Juillet par SMS et par E-mail

- Attribution : confirmation en ligne **sous 7 jours** de la réservation et paiement du 1^{er} mois de loyer par CB

Remboursement possible jusqu'au 31 août

- Non-attribution : s'inscrire sur liste d'attente sur : crous-toulouse.fr/liste-attente et/ou consulter annonces sur : lokaviz.fr

Offre résiduelle du 03 juillet au 31 octobre

Dossier social étudiant – Dates

Calcul	Demande	Réponse	Validation	Notification	Confirmation
A tout moment, accédez au simulateur de bourse	Saisissez votre demande du 15 janv au 15 mai 2019	Réception du DSE sur votre adresse mail	sous 8 jours, renvoyer votre DSE et/ou les pièces réglementaires.	Réponse de principe du Crous dans les 30 jours	De juin à oct: Votre futur établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription



Autres prestations

Aides du CROUS

- **Complément aux bourses :**
 - Complément mérite
 - Aide à la mobilité parcoursup (mobilité, étudiante)
 - Aide à la mobilité master

Aides du CROUS

- **Aides spécifiques :**
 - Allocation annuelle (difficultés durables)
 - Aide ponctuelle (difficultés momentanées)



Aides du CROUS

- Aide à la recherche du 1^{er} emploi
- Aide aux apprenants de la Grande Ecole du Numérique

Aides du CROUS

Pour toutes difficultés :

- Service social du CROUS :
 - 05 61 12 54 52
 - assist.social@crous-toulouse.fr

Aides du CROUS

- CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) :
 - Ligne vie étudiante : 0 806 800 131
 - www.crous-toulouse.fr
 - E-mail : www.crous-toulouse.fr/formulaire



Autres aides



Autres aides

- Bourses pour les étudiants en formation sanitaire et social (conseil Régional)
- Aides des collectivités locales
- Prêt étudiant
- Allocation Erasmus
- Passeport mobilité Outre-mer



Aides au logement

Aides au logement

- La CLE (Caution Locative Etudiante) :
 - Garantie – caution solidaire, remplace celle d'une personne physique

<http://messervices.etudiant.gouv.fr>

- Visale :
 - Garantie – caution solidaire, remplace celle d'une personne physique

<https://www.visale.fr>

04 72 13 21 99

Aides au logement

- Le Loca-pass :
 - Avance du dépôt de garantie – prêt (à taux 0%) remboursable en plusieurs mensualités
 - Garantie – caution solidaire, remplace celle d'une personne physique

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

Aides au logement

- Les Aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :
 - APL (Aide Personnalisée au Logement) – logements conventionnés
 - ALS (Allocation de Logement à caractère Social) – autres types de logement

<http://caf.fr>

0 810 25 32 10

Simulation possible en ligne.



Faire la demande même si la simulation est négative

Aides au logement

- Instal'toit (commune de Toulouse) :
 - Avance du premier mois de loyer - prêt (à taux 0%) remboursable en plusieurs mensualités
 - Garantie – caution solidaire, remplace celle d'une personne physique
 - Assurance habitation
 - Achat de mobilier –prêt (à taux 0%) remboursable en plusieurs mensualités

www.toulouse.fr

aidesaulogement@mairie-toulouse.fr

05 61 22 31 91



Liens et infos utiles

Liens et infos utiles

- lokaviz.fr
- Espace C.A.S.E. (CROUS Accueil Étudiant) :
 - 05 61 12 54 53
 - crous-toulouse.fr/case
- Le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) :
 - 05 61 21 20 20
 - <http://www.crij.org/fr/>
- Espace Location OPAC :
 - 08 00 57 47 64
- ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)
 - 05 61 22 46 22
 - <https://www.adil31.org/>

Liens et infos utiles

- Maison du logement:
 - 7 bis rue Gambetta 32000 AUCH
 - 05 62 05 52 80
 - <http://www.mairie-auch.fr/index.php/habitat-et-urbanisme/maison-du-logement>
- B.I.J. (Bureau Information Jeunesse) :
 - 16 bis rue Rouget de Lisle 32000 AUCH
 - 05 62 60 21 21
 - <http://www.imaj32.fr/b/bij/>

SERVICE SOCIAL AU LYCEE

Pour toutes situations particulières, aide à la constitution du DSE, besoin d'un appui social ou pour des informations complémentaires.

Possibilité de venir me rencontrer
SANS RDV :

- Jeudi 22 mars de 13h30 à 16h**
- Vendredi 29 mars de 9h à 12h**
- Vendredi 5 avril de 14h à 16h**